

ACTION URGENTE

HAÏTI. UNE DÉFENSEURE DES DROITS DES FEMMES MENACÉE DE MORT

Sanièce Petit Phat, une défenseure haïtienne des droits des femmes et des filles, a déclaré avoir reçu des menaces de mort en raison de son travail en faveur de victimes de violences conjugales et sexuelles dans la communauté de Canaan, en Haïti.

Sanièce Petit Phat est la coordinatrice de l'organisation Mouvman Fanm Lakay an Aksyon (Mouvement des Femmes Haïtiennes en Action, MOFALAK), qui intervient dans le secteur de Canaan, un vaste ensemble de terrains situés à la périphérie nord de Port-au-Prince transformé en nouvelle zone urbaine informelle après le tremblement de terre qui a dévasté une grande partie de la capitale haïtienne en 2010. L'organisation est connue pour dénoncer les violences faites aux femmes et aux filles.

En juillet 2016, Sanièce Petit Phat a déclaré qu'elle avait été victime d'actes d'intimidation, et notamment qu'elle avait reçu des menaces de mort d'un voisin la visant elle et sa famille, menaçant en particulier de tuer ses deux jeunes enfants. Ce voisin est accusé de violences conjugales contre sa femme et craignait que le MOFALAK dénonce ses actions aux autorités. Sanièce Petit Phat a déclaré à Amnesty International que l'homme s'est senti menacé par le travail de l'organisation dans le secteur.

Le 11 octobre 2017, il a attaqué Raymond Charité, le neveu de Sanièce Petit Phat qui vit avec elle, avec une arme blanche sur son lieu de travail. Raymond Charité a été conduit à l'hôpital pour que ses blessures soient soignées. Il a déclaré que son agresseur a dit qu'il continuerait ses violences jusqu'à ce que Sanièce Petit Phat et sa famille quittent le quartier.

Sanièce Petit Phat a déposé plainte contre le voisin pour l'attaque contre son neveu, et il a été arrêté par la police le 17 octobre. Le Commissaire du Gouvernement (procureur) de Croix-des-Bouquets l'a cependant libéré le 26 octobre. On ignore les raisons de sa libération et Sanièce Petit Phat craint pour sa vie et celle de ses proches. Elle reste par conséquent enfermée toute la journée et change de logement la nuit.

DANS LES APPELS QUE VOUS FEREZ PARVENIR LE PLUS VITE POSSIBLE AUX DESTINATAIRES MENTIONNÉS CI-APRÈS, en français ou dans votre propre langue :

- demandez aux autorités de fournir une protection immédiate à Sanièce Petit Phat et aux autres membres du MOFALAK, en concertation avec eux et dans le respect de leurs souhaits ;
- exigez que des enquêtes exhaustives et impartiales soient diligentées sur l'attaque dont Raymond Charité a été victime, sur les actes d'intimidation et les menaces de mort dont a été victime Sanièce Petit Phat et sur les accusations de violences conjugales, que les conclusions soient rendues publiques et que les responsables présumés soient traduits en justice ;
- appelez les autorités à mettre en place d'autres mesures de sécurité dans le secteur de Canaan, notamment pour les groupes et les personnes les plus menacés, comme les femmes et les filles ;
- engagez-les à reconnaître publiquement le travail légitime des défenseur-e-s des droits humains et rappelez-leur que ces défenseurs ont le droit de mener leurs activités sans avoir à subir de restrictions ni à craindre de représailles, conformément à la Déclaration de 1998 sur les défenseurs des droits de l'homme [ONU].

ENVOYEZ VOS APPELS AVANT LE 24 JANVIER 2018 À :

Ministre de la Justice et de la Sécurité publique
Maître Heidi Fortuné
Ministre de la Justice et de la Sécurité Publique
18, Avenue Charles Summer
Port-au-Prince, Haïti
Courriel : secretariat.mjsp@yahoo.com
Formule d'appel : Monsieur le Ministre

Directeur général de la Police nationale d'Haïti
Michel-Ange Gédéon
Directeur général de la PNH
Police Nationale d'Haïti
20, Angle des rues Darguin et Gregoire
Pétion-Ville, Ouest, Haïti
Courriel : policenationalehaiti@gmail.com
Twitter : @DG_PNH
Formule d'appel : Monsieur le Directeur Général,

Copies à :
Première Dame de la République d'Haïti
Madame Martine Moïse
Courriel : martine@jovenelmoise.ht
Twitter : @martinejmoise

Veillez également adresser des copies aux représentants diplomatiques d'Haïti dans votre pays. Insérez les adresses ci-dessous :
Name, Address 1, Address 2, Address 3, Fax numberEmail addressSalutation
Vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir après la date indiquée ci-dessus. Merci.

**AMNESTY
INTERNATIONAL**



ACTION URGENTE

HAÏTI. UNE DÉFENSEURE DES DROITS HUMAINS MENACÉE DE MORT

COMPLÉMENT D'INFORMATION

Les violences sexuelles et les violences faites aux femmes restent extrêmement inquiétantes et insuffisamment signalées en Haïti. Dans la plupart des cas, les victimes sont confrontées à une impunité bien ancrée dans le système pénal. Le MOFALAK propose un soutien aux femmes et aux filles qui ont été victimes de plusieurs formes de violences, notamment des « violences physiques, psychologiques, verbales et économiques ». L'organisation dénonce souvent publiquement ces situations dans les médias locaux ou auprès des autorités. Elle organise également des projets de sensibilisation aux droits des femmes et travaille en vue d'accroître la participation politique et économique des femmes et des filles à la société haïtienne.

En avril 2017, le gouvernement a présenté au Parlement une réforme du Code pénal prévoyant de nouvelles dispositions permettant de mieux faire face aux violences sexuelles, notamment en érigeant en infraction le viol conjugal.

Plus tôt cette année, l'ONG Médecins sans Frontières a indiqué que 77 % des victimes de violences sexuelles et liées au genre traitées entre 2015 et 2017 dans son hôpital spécialisé à Port-au-Prince étaient des femmes et des filles de moins de 25 ans. De plus, 53 % de ces victimes avaient moins de 18 ans, ce qui souligne l'extrême vulnérabilité des jeunes femmes et des filles.

Le travail des défenseur-e-s des droits humains reste très difficile en Haïti. Ces dernières années, Amnesty International a recensé de nombreux cas d'agressions, de menaces, d'actes de harcèlement et d'intimidation visant des défenseur-e-s des droits humains, y compris des avocats, souvent en raison, semble-t-il, de leurs activités de défense des droits humains. Dans la plupart des cas, les autorités n'ont pas mené d'enquêtes approfondies. En outre, elles n'ont pas mis en place des mesures de protection efficaces afin de permettre aux défenseur-e-s de travailler sans craindre de représailles, malgré les multiples injonctions de la Commission interaméricaine des droits de l'homme (CIDH).

En mars 2017, l'organisation a publié une action urgente en faveur de David Boniface et Juders Ysemé, deux défenseurs des droits humains, après qu'ils ont indiqué craindre pour leur vie en raison de la mort soudaine de leur collègue Nissage Martyr. Les hommes avaient signalé plusieurs menaces de mort et agressions de la part de l'ancien maire de la ville des Irois depuis 2007, mais les autorités n'ont pas mis en place de mesures de protection adaptées, bien que la CIDH leur ait accordé des mesures conservatoires en 2015. À la connaissance d'Amnesty International, aucune mesure n'a été prise par les autorités haïtiennes à ce jour dans le cadre de cette affaire (pour obtenir de plus amples informations, voir <https://www.amnesty.org/fr/documents/amr36/6045/2017/fr/>).

En 2007, Amnesty International avait publié une action urgente en faveur de Sanièce Petit Phat (voir : <https://www.amnesty.org/fr/documents/amr36/005/2007/fr/>), lorsqu'elle avait reçu des menaces de mort en raison de son travail de soutien à une victime de viol à Savanette, près de la frontière avec la République dominicaine.

Nom : Sanièce Petit Phat
Femme

AU 272/17, AMR 36/7598/2017, 13 décembre 2017